

# COMMERÇANTS ARTISANS AVEC UN POINT DE VENTE

Vous avez un projet de  
**création** ? De  
**développement** ou **reprise**  
d'activités ?

La Communauté de communes  
de la **Châtaigneraie  
Cantalienne** et la région  
**Auvergne-Rhône-Alpes**  
peuvent vous aider !

- Une **aide au point de vente** pour vos travaux et acquisition de matériel professionnel (minimum **2 500 €** de dépenses).
- Une **aide aux trois premiers loyers** pour vous aider dans votre création d'entreprise.



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



## MODE D'EMPLOI

### AIDE AU POINT DE VENTE

1

Si votre investissement est supérieur à 10 000 € HT, confirmez votre éligibilité auprès de votre chambre consulaire (CCI ou CMA) ou de la Communauté de communes (cf contact en bas de page).

2

Si votre investissement est compris entre 2 500 € et 10 000 € HT, merci de prendre contact uniquement avec les services de la Communauté de communes.

3

Laissez vous guider par les services communautaires ou consulaires. **Attention de ne pas démarrer vos travaux ou de signer un devis avant d'avoir reçu votre notification de subvention !**

### AIDE AUX LOYERS

1

Vérifiez votre éligibilité auprès des services de la Communauté de communes en cas de création d'activité (cf contact en bas de page).

2

Commencez à réunir vos justificatifs (quittances de loyers, contrat de bail, etc.) en coopération avec les services de la Communauté de communes.

### CONTACT COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

MARIE GAELLE CAZES - SECTEUR MARCOLES/MONTSALVY  
MARJORIE NOBLANC - SECTEUR ST MAMET/MAURS  
THIBAUT ANDRIEUX - SECTEUR LAROQUEBROU

**AU 04.71.49.33.30**